

Centre de Vacances et de Loisirs
Communauté de Communes des
Deux Rives – Lieu dit Gâches



INFOS PARENTS

OUVERTURE du Centre de Loisirs le 06/07/2020

Compte tenu des conditions exceptionnelles de cette année liées au COVID, les conditions d'accueil évoluent. Par conséquent, le Centre de Loisirs privilégie cette année :

- *l'accès aux enfants dont les 2 parents travaillent (ou monoparental)
- *et dont la famille réside dans la communauté de communes des deux rives

Les parents désireux d'inscrire leurs enfants au Centre de Loisirs doivent télécharger le DOSSIER d'inscription disponible sur le site de la Communauté de Communes Des Deux Rives – Rubrique : Centre de Loisirs – et le renvoyer par mail à l'adresse suivante :

gaches@cc-deuxrives.fr

Une fois ce dernier enregistré sur la base de données du Centre de Loisirs, les parents recevront par mail un « Identifiant » et un « Mot de passe » leur permettant de **pré-réserver** la ou les journées de la semaine pour l'enfant ou les enfants sur le portail famille à l'adresse suivante :

<https://gaches.cc-deuxrives.fr>

Cette pré-inscription sur les jours de présence à la semaine devra être effectuée 2 semaines avant la venue de l'enfant.

Les ouvertures de pré-inscription seront disponibles à partir du :

22 juin pour la semaine de du 6 juillet au 10 juillet (semaine 28)

Et pour les semaines :

le 29 juin pour la pré-réservation de la semaine 29
le 6 juillet pour la pré-réservation de la semaine 30
le 13 juillet pour la pré-réservation de la semaine 31
le 20 juillet pour la pré-réservation de la semaine 32
le 27 juillet pour la pré-réservation de la semaine 33
le 3 août pour la pré-réservation de la semaine 34
le 10 août pour la pré-réservation de la semaine 35

Le Centre de Loisirs validera la réservation en fonction de sa capacité d'accueil et la famille recevra un mail

Les parents devront prendre connaissance du « Protocole d'Accueil du Centre de Loisirs » et retourner par mail « L'Accusé de Lecture » signé ainsi que fournir les « Attestations d'employeurs » et « le justificatif de domicile (résidence dans la communauté de communes des deux rives)

Les enfants de plus de 11 ans doivent **obligatoirement** porter les masques qui devront être fournis par les familles

Les horaires et les tarifs restent inchangés.